



RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D00661710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET : 23. Appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales »

Délibération n° 2021/006617

Appel à projets
« Osons la santé environnementale
dans nos politiques territoriales »

Rapporteur : M. Gilles SPICHER, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 4	19/10/2021	Favorable unanime

Résumé :

L'ARS, la DREAL et la Région Bourgogne-Franche-Comté proposent chaque année depuis 2017 un appel à projet pour développer des actions en faveur de la santé environnementale dans les démarches territoriales (plan climat, projet alimentaire...)

Il est proposé d'y répondre à travers un projet mené conjointement en 2021-2022 par la Ville de Besançon, le CCAS et GBM, piloté par la Direction Hygiène Santé. L'objectif est d'accompagner l'introduction dans les distributions alimentaires d'aliments locaux, de saison et le plus possible en agriculture biologique afin de garantir une alimentation de qualité chez les bénéficiaires tout en soutenant nos producteurs locaux.

I. L'appel à projet « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales »

Dans le cadre du Programme Régional Santé Environnement 3, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL), et la Région Bourgogne-Franche-Comté, auxquelles se joint cette année l'Agence de l'Environnement et Maitrise de l'Energie (ADEME) ont lancé l'appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales ».

Le concept de santé environnementale représente l'ensemble des impacts liés à la qualité de l'environnement sur la santé humaine : qualité des milieux physiques, l'organisation de la société, des environnements et modes de vie qui ont des conséquences sur la santé de chacun.

L'objectif est d'enrichir les projets portés par les collectivités territoriales en y intégrant les enjeux de santé prioritaire dans une dynamique de transition énergétique et écologique. Les projets soutenus devant s'inscrire dans une ou plusieurs des priorités suivantes :

- Agir sur un ou plusieurs déterminants de la santé (alimentation, qualité de l'habitat...)
- Prendre en compte les populations les plus vulnérables
- Accompagner les changements dans les comportements individuels et collectifs.

Les collectivités éligibles doivent être engagées dans un processus de transition écologique (PCAET, CLS, PAT..) ou disposer d'un projet dont le volet « santé environnement » reste à construire.

Les actions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'étude et d'animation participative sont éligibles. Elles peuvent être soutenues à hauteur de 70 % des dépenses.

II. Opportunité de réponse pour améliorer la qualité nutritionnelle de manière éco-soutenable dans les distributions alimentaires

Dans le cadre d'une charte municipale de l'aide alimentaire, le CCAS de la Ville de Besançon anime une plateforme de concertation et de coordination entre l'ensemble des opérateurs de l'aide alimentaire de Besançon. Aujourd'hui le CCAS et ses partenaires souhaitent travailler la question de l'équilibre nutritionnel et de la qualité des denrées servies dans l'aide alimentaire et ont pour cette raison choisi de signer la charte du Projet Alimentaire Territorial (PAT), en 2020.

GBM et la Ville de Besançon sont pour leur part signataire du PAT depuis 2017, et chacun engagés dans des dispositifs visant à améliorer l'alimentation de la population et ce dans une logique de transition écologique. Les « Anim'alim », portées par GBM, « De la fourche à la fourchette » ou encore « Du panier à la santé » portés par la DHS sont des exemples concrets de cet engagement pour une alimentation de qualité et pour tous, qui participe à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, de saison en particulier relevant de modes de production biologiques.

La réponse à cet appel à projet est une opportunité importante de faire le lien entre producteur et bénéficiaire de l'aide alimentaire afin d'orienter les pratiques alimentaires vers des modes de consommation plus soutenables écologiquement tout en améliorant la qualité nutritionnelle.

III. Proposition d'action et budget prévisionnel

Notre projet est une Etude-Action visant à permettre aux bénéficiaires de l'aide alimentaire de recevoir des produits locaux, notamment fruits et légumes frais de saisons, et dans la mesure du possible issus de l'agriculture biologiques, adaptés à leurs besoins et à leurs attentes.

Il s'articulera en trois phases, chacune conduite plus spécifiquement par une des trois entités de la collectivité selon ses domaines de compétence :

Le CCAS dirigera le premier temps de l'opération qui consiste en une enquête de pratiques et besoins à destination des bénéficiaires. Une fois les conclusions de cette étude obtenues, le service environnement de Grand Besançon Métropole, de par son rapport spécifique à l'agriculture locale dans le cadre du PAT, aura pour mission de démarcher auprès des producteurs locaux pour approvisionner la banque alimentaire. Enfin, la Direction Hygiène Santé de la Ville de Besançon coordonnera l'accompagnement aux changements d'habitudes alimentaires grâce à des ateliers et temps d'échange autour de la thématique alimentaire sur les lieux de distribution.

Budget prévisionnel de l'opération :

Dépenses 2021-2022		Recettes	
Frais facturés+ autres frais	15 000,00	ARS / DREAL / Région / ADEME	13 873,94
Frais salariaux	4 819,91	Autofinancement	5 945,97
Total	19 819,91	Total	19 819,91

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la réponse à l'appel à projets,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Pour extrait conforme,
Pour La Maire,
Le Premier Adjoint

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over a circular official stamp. The stamp contains a central emblem and text around its perimeter, though it is partially obscured by the signature and the text above it.

Abdel GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.